



COMMUNE DE WEMMEL
Conseil communal du mercredi 28 janvier
2009

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : Messieurs B. Carpriau, président – échevin, Van Langenhove, bourgmestre, Andries, Mertens, Vander Voorde, Mme Van der Straeten, échevins, Belgrado, Verhasselt, Mme Govaere-Laurent, Noltinx, Stevaert, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène, De Visscher, Mme Sarels, Galluccio, Vansteenkiste, Mme Moreau, De Lille, Mme Van Baden (à partir du point 3), conseillers et Mme J. Luykx, Secrétaire

Excusés : Mme Dewell, Colier et M. Verbist

SEANCE PUBLIQUE

Le président ouvre la séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente, que le Conseil approuve par 17 voix pour et 2 contre (MM. De Lille et Galluccio).

Avant de procéder au traitement des points de l'ordre du jour, le point suivant est fixé en urgence à l'ordre du jour sur proposition du président :

Adaptation de la taxe sur les magasins de nuit et phone shops

Vote sur l'urgence : A L'UNANIMITE

Ce point sera traité en dernier lieu.

1. Prise d'acte de la démission d'un conseiller communal : M. Van Mulders présente sa démission à partir du 1/1/2009 : prise de connaissance A L'UNANIMITE.
2. Installation d'un nouveau conseiller communal : Mme Van Baden succède à M. Van Mulders. Elle prête serment entre les mains du président : prise de connaissance A L'UNANIMITE.
3. Prise de connaissance de l'approbation des modifications budgétaires n° 3 et 4 – exercice 2008 : prise de connaissance A L'UNANIMITE.

4. Prise de connaissance de la modification budgétaire interne n° 1 de l'exercice 2008 : en application du décret communal art. 155, l'adaptation de crédit interne est soumise au Conseil pour prise de connaissance : prise de connaissance A L'UNANIMITE.
5. ASBL Wemmel-Sport – budget exercice 2009 : le président commente le budget. Le budget est approuvé A L'UNANIMITE.
6. ASBL Pro-Humanitate – budget exercice 2009 : le président commente le budget. Le budget est approuvé A L'UNANIMITE.

Monsieur Belgrado quitte la séance.

7. CPAS – budget 2009 et note stratégique : le président présente le budget. Celui-ci est approuvé par 18 voix pour et 1 contre (Mme Lucia Van Baden).

Monsieur Belgrado réintègre la séance.

8. Dotation communale zone de police – exercice 2009 : est approuvée par 16 voix pour et 4 voix contre (Mertens Roger, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, De Lille Robert).

Mme Govaere-Laurent quitte la séance.

9. Rapport annuel 2007 : approuvé A L'UNANIMITE.

Mme Govaere-Laurent réintègre la séance.

10. Budget communal 2009 : l'échevin des finances présente le budget, après quoi ce dernier est approuvé dans son ensemble par 15 voix pour, 1 contre (Mme Lucia Van Baden) et 4 abstentions (Mertens Roger, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, De Lille Robert).

11. Prise de connaissance de l'accord sectoriel 2008-2013 pour le personnel des administrations locales et provinciales : approuvé A L'UNANIMITE.

12. Débranchement de la grille EFC du Zavelberg – Approbation du projet – adapté en fonction des remarques de Monsieur le Gouverneur en date du 6/11/2008 :

Approbation de

- projet définitif, adapté aux remarques, et cahier spécial des charges
- estimation : 106.678,34 euros hors TVA (129.080,79 € TVAC)
- mode de passation : adjudication publique

approuvée A L'UNANIMITE

13. Réaménagement Alboom - Approbation des conditions du cahier des charges et du mode de passation :

Approbation de :

- cahier spécial des charges
- estimation des travaux : € 311.843,63 euros TVAC
- mode de passation : adjudication publique

approuvée A L'UNANIMITE

14. Mission d'étude – étude de faisabilité de l'extension de la résidence :

Approbation de :

- cahier spécial des charges en vue de l'attribution de l'étude de faisabilité
- estimation : € 30.000 TVAC
- mode de passation : procédure négociée

approuvée par 15 voix pour et 5 abstentions (Verhasselt Jan, Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise, Noltinx Didier, Galluccio Roberto, De Lille Robert)

15. Marché de services : Encadrement de l'évaluation des grades décrétaux :

Approbation de :

- cahier spécial des charges
- mode de passation : procédure négociée
- estimation : 20.000 euros

- approuvée A L'UNANIMITE.
16. Modification du règlement de la circulation complémentaire – Ligne jaune discontinue Rue J. Bruyndonckx 26 – 28 : approuvée A L'UNANIMITE.
 17. Désignation du président de la commission Culture du conseil communal.
Deux candidatures ont été déposées : M. J. Verhasselt et M. Coomans de Brachène
Après le vote secret se soldant pour M. Verhasselt par 6 voix pour et pour M. Coomans de Brachène par 14 voix pour, M. Coomans de Brachène est désigné comme président de la commission Culture du conseil communal.
 18. Règlement concernant le soutien logistique accordé aux associations - point de la situation.
L'échevin Andries commente ce dossier. Il s'agit d'un document de travail qui est à la disposition des conseillers communaux pour consultation auprès du secrétariat communal.
 19. Mobilité – réponse à la question d'un conseiller communal concernant l'aménagement de pistes cyclables sur l'Avenue de Limburg Stirum.
L'échevin Mertens répond à la question posée et explique sa réponse. Une étude approfondie sera lancée en vue d'analyser les possibilités d'aménager des pistes cyclables sur l'Avenue de Limburg Stirum. Elle sera également soumise à la commission Mobilité du conseil communal.
 20. Adaptation de la taxe sur les magasins de nuit et phone shops : adaptation à l'article 1 de la décision à la suite du pacte fiscal devient « ... à partir du 1/1/2010 ... » au lieu du 1/1/2009 : approuvée A L'UNANIMITE.

Questions orales des conseillers communaux

21. M. J. Verhasselt :
 - A. Plainte concernant la taxe sur les emplacements de stationnement : une exonération peut-elle également être prévue pour les petits indépendants ?
Ce point sera examiné.
22. M. De Lille
 - A. Interpellation concernant le mariage blanc d'une personne privée (dont le nom a été révélé illégalement par M. De Lille en séance publique)
Le président déclare qu'il s'agit d'une personne privée dont le nom a été révélé et que, dès lors, ce point ne peut certainement pas être abordé à l'audience publique. Il estime en outre que le litige entre l'officier de l'état civil et la personne concernée n'entre ni dans les compétences du conseil communal ni dans celles du collège des bourgmestre et échevins. Pour la même raison cette question ne peut être considérée comme une question orale adressée au collège par un conseiller communal lors d'une séance publique du conseil communal.
 - B. Les mariages blancs sont-ils fréquents à Wemmel ?
Le bourgmestre répond que la procédure est toujours suivie.
23. M. Coomans de Brachène
 - A. « Wemmel Propre » – combien d'inscrits ?
L'échevin Vander Voorde répond. Les 5 et 6 mars se tiendra une première action, 6 particuliers sont déjà inscrits, ainsi que les membres du conseil de l'environnement pour l'entretien du parc.

Un 2^e appel paraîtra dans le « Wemmel-Info », des affiches seront placardées et un avis à la population sera diffusé.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 20 février 2009.

Wemmel, 29 janvier 2009

Par ordonnance :

La secrétaire

(s) Madame J. LUYKX

Le Président

(s) B. CARPRIAU